

Natura 2000

Initié par l'Union Européenne en 1992, Natura 2000 est un réseau de sites européens dont l'objectif est d'enrayer la perte de biodiversité.

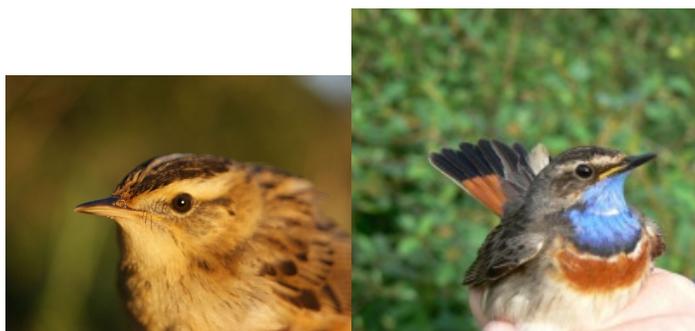


Ce réseau comprend des sites désignés par les Etats, au titre de deux directives :

- ▶ **La directive oiseaux**, signée en 1979 et révisée en 2009, vise à protéger certaines espèces d'oiseaux remarquables et leurs habitats (en France, 371 sites pour 46 000 km² environ) ;
- ▶ **La directive habitats**, signée en 1992, vise à protéger des milieux naturels remarquables (lagunes, landes, tourbières, boisements) et certaines espèces animales et végétales (en France, 1 334 sites pour 52 000 km² environ).

Les milieux et espèces visés par Natura 2000

- ▶ **85 espèces d'oiseaux et leurs habitats** dont l'Avocette élégante, l'Echasse blanche, la Gorgebleue à miroir, le Phragmite aquatique ou encore la Spatule blanche :



- ▶ **25 milieux remarquables** dont dunes, falaises, landes, prairies humides, marais salants, prés salés, vasières, ... :



- ▶ **5 espèces animales et végétales** (hors oiseaux) : Loutre d'Europe, Agrion de Mercure, Flûteau nageant, Oseille des rochers, Lucane cerf-volant :



Quelques-uns des objectifs de gestion sur les sites Natura 2000

- ▶ Préservation de la dynamique des milieux côtiers en intégrant l'accès du public ;
- ▶ Restauration et entretien des milieux côtiers avec une gestion appropriée ;
- ▶ Conservation des habitats de l'estran (zone de balancement des marées) tout en conciliant les activités professionnelles et de loisirs,
- ▶ Gestion extensive des marais, marais salants, prairies, roselières, ...,
- ▶ Information et sensibilisation sur la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

Les actions

Les actions proposées aux agriculteurs, conchyliculteurs, paludiers, propriétaires, communes ou gestionnaires de terrains sont différentes selon les types d'usages. Elles sont décrites dans les documents cadres de gestion des sites : les Documents d'Objectifs (DOCOBs).

Quelques exemples :

Sur les terrains agricoles :

- ▶ Gestion extensive des prairies humides ;
- ▶ Ouverture de parcelles embroussaillées ;
- ▶ Restauration et entretien de mares ;
- ▶ Création et entretien de couvert herbacé ;
- ▶ Gestion des marais salants pour la biodiversité.



Sur les terrains non agricoles :

- ▶ Bûcheronnage ;
- ▶ Entretien par fauche ou pâturage ;
- ▶ Lutte contre les espèces invasives ;
- ▶ Pose et gestion d'ouvrages hydrauliques ;
- ▶ Protection contre le piétinement ;
- ▶ Ramassage manuel des laines de mer ;
- ▶ Information des usagers (mise en défens).

La côte sauvage, un espace naturel à protéger



La Dune de la Falaise à Batz-sur-Mer



La Grande Falaise à La Turballe



CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

3 Avenue des Noëllés
44503 La Baule-Escoublac Cedex

☎ 02 51 75 06 80